

 <p>Hes·SO Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale Fachhochschule Westschweiz University of Applied Sciences and Arts Western Switzerland</p>	Descriptif de module Filière Bachelor en Viticulture et Oenologie	 <p>CHANGINS haute école de viticulture et œnologie</p>
Crédits ECTS : 16	Travail de Bachelor	2023-2024 (S6)
Cours liés :	Mémoire du Travail de Bachelor Poster Présentation orale	Mémoire Poster format A4 Présentation orale de 20 min
Périodes hebdomadaires :	480 heures réparties entre les semestres 4 à 6	
Responsable du module :	Anne-Claire Silvestri	anne-claire.silvestri@changins.ch
Responsable des cours :	Responsable du sujet de Bachelor	
Langue d'enseignement :	Français	
Présence :	Libre	
Prérequis :	Avoir validé le Travail Préparatoire (TPR) Avoir suivi le semestre 5 et être inscrit en semestre 6	
Modalité d'évaluation des cours :	Rédaction d'un mémoire selon le modèle de TB disponible sur Cyberlearn <u>Mémoire de TB</u> : Une note <3,8 entraîne l'échec du module. <u>Poster et oral</u> : ne sont recevables qu'après acceptation du mémoire de TB Le mémoire écrit compte pour 70%, le poster 10% et la présentation orale pour 20% de la note du module Voir les fiches de notations spécifiques pour ce module	
Modalités de répétition :	<u>Deux possibilités</u> : 1. La commission de recevabilité des TB peut accepter la réécriture du mémoire selon un calendrier fixé par Changins. 2. Si la commission de recevabilité n'autorise pas la réécriture du mémoire, l'étudiant-e doit refaire un travail de Bachelor sur un sujet nouveau et dans un délai fixé par la direction de l'école, sous la conduite d'un nouveau ou d'une nouvelle responsable. Ce travail doit correspondre à 3 mois en plein temps.	
Modalité de validation :	Le module est validé si la moyenne est supérieure ou égale à 4 (art 27 règlement formation Bachelor master du 2 juin 2020.) Un calendrier spécifique est établi pour ce module.	
Objectif :	Ce descriptif de module est complété par la directive des TPR/TB. Le travail de Bachelor est un travail personnel, original, effectué par l'étudiant-e, sous la direction d'un-e responsable de TB. L'étudiant-e y démontre ses aptitudes personnelles à mener un travail de recherche selon des objectifs définis par la/le responsable de TB. L'étudiant-e est immédiatement informé-e de toute appréciation du ou de la responsable dont la mission essentielle est de la/le guider dans sa recherche.	

Bibliographie :	Directives du travail préparatoire (TPR) et du travail de Bachelor (TB) Calendrier du TPR/TB pour la volée correspondante
Descriptif relu le :	01.03.2023
Par :	COFIL
Validé par COFIL HES le	